



Saint-Denis, le 01 JUL. 2019

Le Président du Conseil Départemental

A

N/Réf. : MAD e2019_20

Affaire suivie par : Didier VISNELDA

Tél. : 0262 94 41 01

Madame la Sous-préfète de Saint-Benoît
7 avenue François Mitterrand
97470 SAINT BENOIT

Objet : Avis du Département sur le dossier relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Chemin Patelin » à Saint-André.

V/Réf. : SPBE/PPPI/ICPE/N°476

Madame la Sous-préfète,

Par courrier ci-dessus référencé, vous me transmettez un dossier relatif à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Chemin Patelin » à Saint-André.

A la lecture du dossier, les intérêts du Département seront impactés dans la zone du projet de carrière, je vous prie donc de considérer les éléments ci-dessous :

S'agissant du **réseau d'irrigation**, le projet impacte des conduites de distribution mais aussi 5 bornes d'irrigation (dont 4 dans le périmètre de la carrière et 1 en dehors). La SAPHIR a recensé 15 abonnements touchés par le projet de carrière (soit 10% du nombre d'abonnements sur le périmètre). En cas d'intervention sur les conduites, le pétitionnaire devra faire une demande officielle DT/DICT et attendre le retour de la SAPHIR (conduites sous pressions, dites sensibles). De plus, le déplacement des conduites sera à la charge du pétitionnaire et devra être réalisé conformément aux prescriptions du gestionnaire du réseau.

Le maintien des bornes en irrigation par un système provisoire est indispensable et la repose définitive de la conduite après remise en état du site devra se faire en fonction de l'étude diagnostic qui sera lancée en juin par le Département (SARHA) et en fonction de l'étude PAEN (protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains).

Concernant une éventuelle demande d'eau brute pour l'activité de la carrière, le Département mène actuellement une opération visant à sécuriser et renforcer la ressource en eau pour les activités agricoles, celle-ci est donc précieuse et en cas de besoin, la demande en eau à usage industriel ne pourra être prioritaire sur les besoins en eau agricole.

S'agissant de **la surface agricole**, le projet de carrière se situe dans la zone d'étude de mise en place d'un PAEN sur la Plaine de Champ Borne, étude menée en partenariat avec la commune de Saint-André. De plus, ce projet est localisé dans la poche

agricole la mieux structurée de la zone d'étude. Au regard de l'enclavement des parcelles situées à proximité, le projet impacte plus de 35 ha de terres agricoles.

Ce projet de carrière est donc très préjudiciable au devenir agricole du périmètre irrigué de Champ Borne.

S'agissant de la **route départementale 47**, un aménagement de l'accès de la carrière depuis la RD 47 est prévu par le pétitionnaire. Cet aménagement devra s'effectuer selon les prescriptions du service des Routes du Département.

Au vu des éléments précédemment cités, le Département émet un avis défavorable à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière au lieu-dit « Chemin Patelin » à Saint-André tel que présentée dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Préfète, mes respectueuses et sincères salutations.

Le Président du Conseil Départemental

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
Le Directeur général des services

Michel COURTEAUD

